

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 1029 portant résiliation du bail de location de boutre.

n° 1029

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

19 novembre 1940

Numéro JO

n° 528 du 30/11/1940

Date du numéro

30 novembre 1940

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, officier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu le bail n°8 du 13 février 1936 passé par la colonie avec M. Saleh Abdallah Nager pour location d'un boutre. et son dernier avenant du 20 juin 1938

Sur la proposition du chef du Service des travaux publics

Le Conseil d'administration entendu dans sa séance du 19 novembre 1940.

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1^{er} . — Le bail n° 8 du 13 février 1938 ainsi que les avenants successifs du 9 janvier 1937 au 29 juin 1938, passés avec M. Saleh Abdallah Nacer pour location d'un boutre, sont résiliés de plein droit pour compter du 1^{er} janvier 1940.

Art. 2

— Le chef du Service des travaux publics et le chef du Bureau des finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera enregistré, publié au Journal officiel de la colonie et communiqué partout où besoin sera.

NOUAILHETAS.